

COMMUNE D'AUDERGHEM

**Rue Emile Idiers 12
1160 Auderghem**

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**FORMULAIRE DE DECLARATION
INSTALLATION DE CLASSE III**

VOLET A

A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE

RÉFÉRENCE DU DOSSIER :

DATE D'ENTREE :

Agent traitant :

Les cadres suivants sont à remplir par le déclarant.

CADRE I : LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Rue : N°: Bte :

Commentaire (Parc industriel, lieu-dit) :

Code postal : Commune :

CADRE II : IDENTITE DU DECLARANT

Raison sociale (Nom de la personne morale (société) ou de la personne physique (indépendant)) :

.....

Forme juridique :

Adresse du siège social ou du domicile :

Rue : N° : Bte :

Commentaire (Parc industriel, lieu-dit) :

Code postal : Commune :

Personne de contact :

Nom, prénom :

fonction : tél : fax :

Informations administratives :

N° de TVA : ____ - ____ - ____ (si assujetti à la TVA)

N° de registre de commerce du siège d'exploitation :

N° ONSS : ____ / ____ - ____ - ____ / ____ (si emploi du personnel)

Code NACE-BEL : ____ - ____ intitulé de l'activité :

.....

Le déclarant est-il le futur exploitant de l'activité concernée ? oui/non

Si non, précisez éventuellement l'identité et l'adresse de l'exploitant

.....

.....

.....

VOLET B

CADRE III : LES INSTALLATIONS CLASSEES

Indiquez, dans le tableau ci-dessous, les rubriques de classement et les installations pour lesquelles une déclaration est introduite.

N° rubr.	Dénomination des installations	Seuil atteint ¹ Nombre	Seuil atteint ² Surface
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

CADRE IV : DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DE SES ENVIRONS

Description des installations de l'entreprise

1. Plans des installations

Fournir les plans de réalisation, dressés à une échelle lisible d'au moins 1/100^e.

Joindre à la déclaration les plans de tous les locaux et annexes comportant les installations soumises à déclaration ainsi que les plans généraux permettant de localiser les rejets dans l'air et dans l'eau.

Les plans doivent faire apparaître :

- les conduits d'évacuation de l'air ou les orifices de ventilation ;
- les conduits d'évacuation et les points de rejet d'eaux à l'égout ou ailleurs ;
- la localisation des machines ou des activités ;

2. Horaire de fonctionnement

3. Description des mesures adoptées par l'exploitant pour réduire les nuisances ou dangers inhérents à l'installation.

Les plans de réalisation doivent être joints en annexe 1.

¹ Il s'agit du seuil maximum pouvant être atteint : ex puissance d'une machine, nombre d'emplacement de parking.

² Surface de locaux contenant l'activité soumise à autorisation.

CADRE V : REJET D'EAUX USEES

1. Consommation d'eau de l'immeuble

Consommation annuelle totale : m³

CADRE VI : PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

L'avis du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale est-il requis ? oui/non

Si oui, joindre copie en annexe 4.

CADRE VII : RAPPORTS D'INCIDENCES

Lorsque le projet (au sens de l'article 3 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement) est susceptible d'affecter un site « Natura 2000 » de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres projets, le demandeur procède à l'évaluation des incidences sur le site. Elle tient compte des objectifs de conservation de ce site.

FRAIS DE DOSSIER

Il n'y a plus de frais de dossier pour les installations classe III.

ANNEXES

Le déclarant veillera à numéroter et à présenter les annexes conformément à cette liste (n° et ordre).

Les références des annexes supplémentaires seront ajoutées à la liste ci-après.

Le demandeur veillera à bien fournir toutes les annexes requises et à cocher les cases correspondantes aux annexes fournies.

1	Plans de réalisation (cadre IV.2)
2	Autres, informations à fournir éventuellement en fonction d'exigences fixées dans des arrêtés sectoriels
3	Avis du Service d'incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale

Je soussigné(e), M. (Mme).
dessus sont complètes et exactes.

, déclare que les informations ci-

Fait à

le,

Signature